

Pernambouc : La France et l'Union européenne abandonnent les archetiers et la musique classique

A la veille de l'ouverture de la 27^{ème} édition du Salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre et un mois avant que la décision ne soit prise au Panama, la France et l'Union européenne ont choisi de soutenir la proposition brésilienne d'interdire le commerce du bois de Pernambouc.

Parce que la musique est essentielle à l'humanité, le musicien essentiel à la musique, l'archet essentiel au musicien. Parce que les archetiers sont des artisans d'art de haut niveau, faisant un usage durable et raisonné du bois de pernambouc et qu'ils utilisent des quantités minimales de ce bois – l'équivalent d'un arbre pour la production annuelle des archetiers français. Parce qu'ils sont des acteurs de la conservation de l'espèce depuis des décennies, avec plus de 340 000 arbres replantés¹. Parce que l'archet moderne a été créé à la fin du XVIII^{ème} siècle grâce à ce bois dont les propriétés sont inégalables et qui le rend absolument irremplaçable pour la fabrication des archets de qualité. Pour toutes ces raisons, la demande du Brésil de Bolsonaro proposée à la CoP19² de la CITES d'une interdiction totale du commerce du bois de pernambouc est **non seulement inadmissible, mais aussi résolument inutile pour la conservation de cet arbre emblématique. Japon, Corée, Suisse, Grande-Bretagne, Etats-Unis et d'autres pays partagent cette analyse.**

Mais la France refuse de nous entendre et tourne le dos aux artisans et au secteur de la musique. La France, entraînant dans son sillage les autres états membres de l'Union, donne mandat à l'Union européenne pour répondre oui à la demande brésilienne. Le 11 novembre prochain, l'avis de l'UE sera publié et définitif, il doit être encore possible de faire évoluer la situation ! Le vote à la CoP19 se tiendra le 25 novembre prochain, avec une mise en application du texte au niveau mondial dans les 3 mois suivant. Le compte à rebours est lancé.

Le Président Macron, que l'on dit amateur de musique et que l'on pensait attentif au savoir-faire français, et sa Première Ministre ont décidé que nous ne valions pas la peine, qu'il n'était pas utile que le ministère de la Transition Ecologique en charge de ce dossier prenne le temps de discuter avec notre secteur pour préparer les prises de décision, pas utile non plus d'écouter ce qu'avaient à dire les Ministères de la Culture et de l'Artisanat. **Nous ne comprenons pas ce que défend la France.** En prenant le parti du Brésil, la France programme explicitement et en toute conscience la mise à mort de l'archeterie, en France, dans l'UE et partout ailleurs dans le monde. De plus, suivant les règles de la CITES, une telle décision d'interdiction s'accompagne de manière automatique de sévères restrictions et complications pour le transport des archets d'un pays à l'autre. Se faisant, **la France choisit de mettre dans la plus grande difficulté tout un écosystème largement fragilisé par la crise sanitaire** : archetiers, luthiers, musiciens, ensembles, orchestres, etc. toute la vie musicale qui ne saura faire face à de telles restrictions et à des dispositions administratives démesurées, ingérables pour les administrations concernées et sans aucun bénéfice pour la conservation de l'espèce, comme le Brésil le reconnaît lui-même.

Une telle décision aura également pour effet **d'interdire à jamais aux archetiers d'accéder au fruit du travail qu'ils ont engagé sur leurs propres fonds depuis plus de 20 ans** et qui a conduit - dans le cadre de programmes locaux d'agroforesterie - à la replantation de **340 000 arbres**. Cela ruine des années d'efforts collectifs et exemplaires du monde artisanal : un engagement fort et durablement responsable pour protéger la biodiversité, dans le souci du développement des populations locales et pour veiller sur l'avenir cet arbre emblématique. C'est l'avenir de la musique, du savoir-faire centenaire de l'archeterie moderne et de l'espèce du bois de pernambouc qui sont en jeu.

Depuis des mois, les archetiers, luthiers, musiciens amateurs comme professionnels, ensembles et orchestres se mobilisent en France, en Europe et partout dans le monde pour tenter de faire entendre leur voix auprès des représentants de leur pays ! Soutenez notre action en signant la pétition : <https://www.change.org/p/contre-la-classification-du-bois-de-pernambouc-%C3%A0-l-annexe-1-de-la-cites>

¹ A travers l'action de l'Initiative Internationale pour la Conservation du Pernambouc (IPCI)

² 19^{ème} session de la Conférence des parties de la CITES (Cop19) Ne pas confondre avec la Cop sur le climat.